



Résidence en bibliothèque pour écrivain·e·s

**Date limite de dépôt :
28 novembre 2022, 17 h**

Présentation du programme

2023

Conseil des arts de Montréal
Union des écrivains et des écrivains québécois

Vous êtes écrivaine, écrivain et vous habitez à Montréal ? Vous aimez les bibliothèques publiques et avez envie d’y réaliser un projet de médiation culturelle ? Vous pourriez obtenir une bourse d’écriture pour réaliser un projet artistique de concert avec le public des bibliothèques hôtes.

1. INTRODUCTION

À qui s’adresse cette résidence?

Aux écrivaines et écrivains montréalais·e·s.

Quels sont les objectifs?

Chacune des résidences de création est accompagnée d’un projet de médiation culturelle. Le programme a été développé en fonction des objectifs suivants :

- permettre à un·e écrivain·e de poursuivre le développement d’un projet de création personnel ;
- réaliser un projet de médiation culturelle en prenant appui sur la rencontre avec le public et les gens de la communauté du quartier ;
- familiariser le public en général avec le travail de l’écrivain·e de même que toutes les dimensions plus prosaïques qui peuvent s’y rattacher (bourses, recherches, contrats d’édition, etc.) ;
- mettre un·e écrivain·e au service de la population.

Quelles sont les particularités de la résidence ?

L’écrivain·e doit se rendre disponible 25 heures par semaine, dont 10 passées à la bibliothèque hôte ou les bibliothèques hôtes dans un espace aménagé à cette fin.

Les résidences 2023 se dérouleront dans les bibliothèques suivantes :

- **Bibliothèque du Plateau-Mont-Royal** (arrondissement du Plateau-Mont-Royal)
- **Bibliothèque L'Octogone** (arrondissement de LaSalle)
- Un parcours dans deux bibliothèques de l’arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce :
 - **Bibliothèque de Côte-des-Neiges** et **Bibliothèque Interculturelle** (Côte-des-Neiges)
 - OU
 - **Bibliothèque Notre-Dame-de-Grâce** et **Bibliothèque Benny** (Notre-Dame-de-Grâce)

Selon ses compétences, intérêts et habiletés, l'écrivain·e peut donner également des conférences à propos des dimensions de son travail artistique, et ce, en s'adressant à différents publics. Pour ce faire, il ou elle peut compter sur l'appui et l'expertise du personnel de la bibliothèque hôte ou des bibliothèques hôtes, profiter des possibilités offertes par les programmes d'animation déjà en place. L'écrivain·e peut aussi réaliser du « coaching », du parrainage de création, ou encore mettre sa plume au service de ses concitoyen·ne·s.

2. SOUTIEN

Quelle est l'aide accordée ?

Grâce à un partenariat entre le Conseil des arts de Montréal (CAM) et l'Union des écrivaines et des écrivains québécois (UNEQ), en collaboration avec la Direction des bibliothèques de Montréal, une bourse de 15 000 \$ sera accordée à l'artiste, soit 13 000 \$ provenant du Conseil et 2 000\$ de la bibliothèque hôte.

Quelle est la durée du soutien ?

Les résidences sont d'une durée de six (6) mois, de mai à octobre 2023.

3. ADMISSIBILITÉ

Quelles sont les conditions générales d'admissibilité ?

- être un·e écrivain·e professionnel·le ayant publié au moins un livre (peu importe le genre, incluant la bande dessinée) chez des éditeurs reconnus et agréés ;
- être domicilié·e sur le territoire de l'Île de Montréal, peu importe l'arrondissement ;
- se rendre disponible 25 heures par semaine dont au moins 10 heures par semaine à la bibliothèque ou les bibliothèques de l'arrondissement pendant une période de six mois entre mai et octobre 2023 ;
- ne pas avoir obtenu de résidences de ce programme au cours des trois dernières années ;
- les écrivain·e·s qui seraient à l'emploi de la Ville de Montréal, du Conseil des arts de Montréal ou de l'UNEQ ne peuvent soumettre un dossier.

Quelle est la période de réalisation du projet ?

Le projet se déroule de mai à octobre 2023.

Combien de demandes seront acceptées?

Trois (3) projets seront retenus.

4. DEMANDE

Comment présenter ma demande ?

Consultez le site Internet de l'UNEQ pour en savoir plus et déposer votre demande.

5. ÉVALUATION

Comment sont évaluées les demandes?

Les demandes seront évaluées par un jury composé d'un·e représentant·e du CAM, de l'UNEQ et des bibliothèques hôtes.

Quels sont les critères d'évaluation?

La sélection tiendra compte des objectifs du programme et des critères d'analyse suivants :

- la ou les publications antérieures de l'écrivain·e ;
- la qualité artistique et didactique du projet de médiation culturelle présenté, son déroulement, ses objectifs, et ses liens avec le travail de création personnel de l'écrivain·e ainsi que son originalité ;
- l'apport à la communauté de l'arrondissement ;
- la capacité de l'écrivain·e de mener à terme son projet.

Quel est le délai de réponse?

Le nom de l'écrivain·e lauréat·e sera dévoilé par l'UNEQ au courant du mois de décembre 2022.

6. MODALITÉS DE PAIEMENT

Comment la subvention de l'artiste est-elle versée ?

La subvention offerte par le CAM est versée par l'entremise de l'UNEQ.

7. OBLIGATIONS

Engagements

Le fait d'encaisser la subvention constitue pour l'écrivain·e un engagement à réaliser les activités visées par ladite subvention et à respecter les conditions qui s'y rattachent et qui seront communiquées dès l'acceptation de la demande.

L'écrivain·e s'engage à :

- réaliser son projet comme prévu ;
- aviser le plus rapidement possible de son incapacité à réaliser au cours de l'exercice prévu le projet pour lequel une subvention lui a été versée. Selon le cas, rembourser en partie ou en totalité le montant accordé pourrait lui être demandé ;
- rédiger un rapport succinct de son expérience qui rendra compte du projet de médiation à la bibliothèque ainsi que de l'apport de la résidence dans sa démarche personnelle de création. Le dépôt du bilan est prévu d'ici le mois de décembre 2023. De même, l'UNEQ lui demandera de collaborer à son processus d'évaluation de l'expérience.

Besoin de plus de renseignements?

Jean-Sébastien Marsan
Adjoint à la direction générale, UNEQ
jsmarsan@uneq.qc.ca
514 849-8540 poste 225